

LETTRE DE BRUXELLES

La Banque Nationale et la Caisse d'épargne et les révélations de Rex

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 30 AVRIL 1936. Le jugement donnant raison à la virtuelle campagne de Rex contre M. Segers et que le « Journal de Roubaix » a signalé hier, a produit dans tous les milieux, l'effet d'une pierre de taille dans une mare. Tous les partis politiques sont attentifs par la décision judiciaire qui frappe M. Segers; il est indéniable, en effet, que tous les partis renferment des hommes qui ont fait exactement, si pas plus, les opérations politiques-financières que Rex a reprochées à l'ancien ministre et sénateur d'Anvers et que le tribunal de Bruxelles a qualifiées durement. Le jugement reconnaît que M. Segers, tant pour lui-même que pour son beau-frère, avait un intérêt direct à ce que la Caisse d'épargne et la Banque nationale interviennent pour renflouer des banques en déconfiture et dont la fin, malgré les 30 millions décausés par la Caisse d'épargne, a été désastreuse. Nos lecteurs se rappellent qu'il y a trois mois, j'ai attiré leur attention sur le caractère illégal, et partant contraire à l'intérêt public, de cette combinaison politico-financière qui englobait 30 millions de la Caisse d'épargne, dans une affaire financière en déconfiture, notamment de M. Segers. Je croyais, disais-je, alors à une intervention du premier ministre, qui aurait rassuré les petits gens qui mettent leur argent à la Caisse d'épargne. L'intervention ministérielle ne s'est pas produite; mais le jugement, qui marque M. Segers, ne vise pas moins la Banque nationale et la Caisse d'épargne. Et va le drame se développer. Ce n'est pas seulement un homme politique qui apparaît terré dans l'engrenage des combinaisons modernes de la finance; ce sont deux institutions d'Etat qui devraient être sacrées: la Banque nationale et la Caisse d'épargne. En effet, voici ce que dit le jugement de Bruxelles, à leur sujet: « Attendu que ce fut sur l'insistance du premier ministre invoquant l'intérêt public, et du gouverneur de la Banque nationale que le directeur de la Caisse d'épargne prit l'engagement d'appuyer la proposition d'emprunt. » Et plus loin: « Attendu que cette opération est contraire aux statuts de la Caisse d'épargne. » Et ce qui est plus grave encore, voici la combinaison financière réalisée par la Banque nationale: « Attendu qu'il ne s'agit pas que la Banque nationale, après avoir admis une diminution de son gage avait aussitôt prélevé sur les 30 millions versés par la Caisse d'épargne un montant de plus de 10 millions, montant supérieur à la valeur du gage cédé alors qu'il avait été entendu que les 30 millions devaient servir à assurer l'embarquement des petits déposants et non pas à diminuer les pertes subies par la Banque nationale par suite d'un dépassement de crédit inconsiderablement consenti, alors qu'aux termes de ses statuts la Banque nationale est tenue de supporter elle-même les pertes subies à l'occasion d'opérations d'escompte. » Et plus loin encore: « Attendu qu'il eût été de constater que c'est à l'intervention de personnalités attaquées et sur leurs pressantes instances que la Caisse d'épargne a été amenée à engager une somme importante dans une opération qui se révélait pleine d'aléas et qui s'est terminée désastreuse. » Quant à l'exuse de l'intérêt public invoqué en ces termes: « Attendu qu'il n'appartient d'aucun élément de la déconfiture de la banque d'arrondissement aurait pu avoir des repercussions graves sur l'économie nationale. » On comprend, après de tels attendus, l'émotion causée par l'acquiescement de Rex et par les révélations des compromissions de la Banque nationale et de la Caisse d'épargne avec M. Segers. On ne s'étonnera pas que le bruit circule avec insistance de la démission du directeur de la Caisse d'épargne et du gouverneur de la Banque nationale, qui est aussi un ancien ministre et qui n'a quitté la politique qu'il défendait, comme député libéral, que pour devenir le grand maître de la Banque nationale. Cependant, il ne semble pas que ce bruit devienne réalité. M. Segers annonçant qu'il va interjeter appel du jugement.

Les funérailles du roi Fouad «père du peuple égyptien» furent émouvantes

Le Caire, 30 avril. — Les funérailles du roi Fouad ont revêtu une solennelle grandeur. Des centaines de milliers de personnes étaient venues au Caire pour lui rendre un dernier hommage. A 10 h. 30, le grand chambellan Zulficar, entouré des officiers de la cour, procéda à la levée du corps. Le cercueil, porté par des marins, quitta le palais royal dans un silence religieux. Placé sur un affût de canon, la dépouille mortelle est recouverte du drapeau national, auquel sont épinglées les décorations du Roi. L'apparition du cercueil provoque une vive émotion dans la foule. Les manifestants crient: « Le Roi est mort! Le Père du peuple est mort! Il était pur. Il était juste! » Immédiatement après viennent le prince Mohammed Aly et le Président du Conseil qui représentent le roi Fouad. Les princes royaux, les membres du gouvernement, le haut commissaire britannique représentant le Roi d'Angleterre et les membres du corps diplomatique viennent ensuite. Le cercueil est alors inhumé dans le caveau où repose déjà la mère du Souverain. Lorsque la cérémonie est achevée, les ministres forment la haie sur les degrés pour le passage de la Reine, vêtue d'une longue robe noire et voilée de blanc. En montant dans sa voiture, la Reine ne pouvant réprimer ses larmes, éclate en sanglots.

Impressions d'Espagne par M. Georges ROTVAND

M. Georges Rotvand est, en France, l'un des meilleurs connaisseurs de la politique espagnole. Il vient de parcourir le malheureux pays livré au Front populaire. A sa descente du train, il a fait connaître ses impressions. « Mes impressions? a-t-il dit, extrêmement pénibles. En dehors de la Catalogne, qui est relativement calme, l'Espagne est, depuis les élections, dans un état de révolution larvée. Et cela ne va pas sans les tueries, les pillages et les destructions qui accompagnent toutes les révolutions, même dans les pays de vieille civilisation comme l'Espagne. Parmi les cent dix églises incendiées, il y en avait plusieurs qui étaient classées comme monuments historiques. On ne peut, quelle que soit son opinion politique, rester insensible devant ces actes de vandalisme. » « Ces désordres ont évidemment provoqué un marasme total dans le pays. Le bié à moins de 70 francs en Castille, les usines en veilleuse, beaucoup de commerçants en faillite et une terrible augmentation du chômage. » « Au point de vue politique? victoire complète de l'extrême-gauche. Avant les élections, les républicains de gauche avaient fait connaître par les socialistes et les communistes un programme modéré. Il s'est passé deux mois depuis la victoire commode. Et tenant le Gouvernement républicain sous la menace constante d'un coup d'Etat, l'extrême-gauche a déjà voulu à prendre une série de mesures révolutionnaires. Le programme commun est dépassé de dix lieues. » « Si les communistes espagnols avaient déjà instauré une dictature soviétique, l'Espagne saurait au moins où elle en est. Mais actuellement, le Gouvernement modéré de gauche est impuissant et prisonnier et ne peut que légaliser les abus commis dans les villes et les campagnes. Evidemment, il est bien attristant de voir ce pays magnifique dans un tel état d'anarchie. »

Une motocyclette est saisie par la douane, à Leers



AU BUREAU DE LEERS De gauche à droite: MM. DUCHEMIN, préparé; LUCIEN BOLLIEZ, receveur et BOLLET, sous-brigadier. — On remarque contre la roue arrière le réservoir, dont une partie évidée contenait le tabac de contrebande.

Jeudi, au cours de l'après-midi, se présentait au bureau des douanes de Leers-gauche, un motocycliste qui fut interpellé par le sous-brigadier Ange Boulet et le préposé Gaston Duchemin. Le sous-brigadier Boulet lui demandant la contenance de son réservoir d'essence, le motocycliste, surpris, prit la fuite vers la frontière belge, abandonnant sa machine. Vérification faite, le réservoir de la moto était truqué, une partie comportait une réserve d'essence et l'autre était évidée et contenait deux kilos de tabac de contrebande. Malgré la poursuite dont il fut l'objet, le motocycliste, Victor Debarge, 23 ans, demeurant à Leers-Nord (B.), rue du Long-Trieu, réussit à s'échapper. La motocyclette, d'une valeur de mille francs a été saisie. Procès-verbal a été rédigé au bureau de Leers-gauche par M. Lucien Boulliez, receveur.

Le mystère Egender sera-t-il élucidé?

On a retrouvé à Viviers un corps qu'on croit être celui de M^{me} Arbel Viviers, 30 avril. — M. Pierre Gardin, âgé de 46 ans, casseur de pierres aux usines de ciment et de chaux de Lafarge et du Rheil, était occupé mercredi matin, dans le petit jardin qu'il possède au lieu dit la Roubine, près de la rivière l'Escoutay, à nettoyer un fossé d'écoulement, lorsqu'en fouillant la terre il découvrit un paquet d'apparence suspecte. Aide d'une voisine, M^{me} Roiz, M. Gardin prit le paquet et le remit à M. Gardin. Après un rapide examen, M. Gardin constata que le volumineux paquet contenait des restes humains. Prévenus aussitôt, les gendarmes de Viviers se rendirent sur les lieux et transportèrent la macabre découverte à leur caserne, où deux médecins, MM. Balmelle et Roquecol, procédèrent à une première autopsie. Les praticiens déclarèrent dans leur rapport que les débris anatomiques appartenaient à un corps féminin. Des que cette conclusion fut connue, les enquêteurs établirent l'hypothèse que ces restes humains pourraient fort bien être ceux qui constituent le cadavre de M^{me} Arbel. Le corps aurait été enterré près du domicile de la mère d'Engender, puis déterré et jeté dans la rivière de l'Escoutay, ce qui paraît vraisemblable puisqu'on retrouva dans la fosse, creusée sur les indications de l'amie d'Engender, des linges ensanglantés. D'autre part, et cela confirme cette hypothèse, la petite rivière de l'Escoutay, a envahi le champ où les débris ont été retrouvés. M. Beaubeau, procureur de la République, et M. Degas, juge d'instruction, ont décidé de faire faire des recherches dans l'Escoutay.

Au cours d'une scène provoquée par l'ivresse, un fils avait tué son père à Saint-Hilaire-lez-Cambrai

Il est condamné à 18 mois de prison par la Cour d'assises du Nord Deux ouvriers tisseurs de Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Lucien Colin, 28 ans, et son père Adolphe Colin, 56 ans, en chômage tous les deux, se livraient journellement à la boisson. Le 29 octobre dernier, complètement ivres, ils se disputèrent parce que le jeune homme refusait d'aider chercher un nouveau litre de vin. Ayant reçu « d'après l'accusé — une forte gifflée, Colin père tomba sur le carrelage de sa cuisine et y demeura immobile. Son fils le releva et le plaça sur son lit. Du sang coulait de ses oreilles. Néanmoins la victime qui paraissait — toujours d'après les dires de son fils — dormir d'un profond sommeil, demeura sans soins jusqu'au lendemain. Devant ce « sommeil » prolongé, Lucien Colin finit par s'inquiéter et alla avertir une de ses sœurs. Lorsqu'il revint, son père avait cessé de vivre. Le médecin-légitime qui pratiqua l'autopsie a déclaré que la mort était due à une abondante hémorragie consécutive à une fracture du crâne due à une chute violente, l'état d'ébriété de la victime ayant pu aggraver cette chute. A l'audience, Lucien Colin prétend qu'il a fait cela « sans penser à rien », qu'il a voulu simplement giffler son père et que son père a pu tomber sur une charbonnière placée non loin de là. Après l'audition des témoins, M. l'Avocat général Dorly requiert une peine de réclusion. M. Dupuis, du barreau de Cambrai, plaide l'acquiescement. Colin est condamné à 18 mois d'emprisonnement.

L'arrestation d'un escroc à Paris

Paris, 30 avril. — Les gendarmes de la caserne exelmaux ont arrêté un escroc fréquemment des milieux du cinéma. Albert de Saint-Blancat, né le 26 mai 1897, à Bordeaux. Saint-Blancat est bien connu de la police, car il purgea des peines de prison à plusieurs reprises, à la suite de neuf condamnations pour escroqueries et abus de confiance. L'habile filou avait cependant capté la confiance de personnalités ou de producteurs cinématographiques. Il avait créé un consortium ou, avec un metteur en scène connu, M. Marco Roca et une sociétaire de la Comédie française, il devait tourner un grand film. « En dérive » L'artiste du Théâtre Français devait verser à l'escroc une somme de deux millions, représentant sa mise de fonds dans l'affaire. Les gendarmes qui surveillaient depuis plusieurs mois l'activité cinématographique de Saint-Blancat, ont mis un terme à ses exploits.

On est sans nouvelles d'un avion piloté par un aviateur belge

Tripoli, 30 avril. — On est sans nouvelles d'un avion piloté par le Belge Hansze et ayant à bord l'aviatrice française Viviane Elders et les passagers Hamet et Beirman, participant au rallye saharien et qui devait arriver avant mardi, à Ghat. Des recherches ont été effectuées immédiatement, mais elles n'ont donné aucun résultat. Le service des recherches est commandé personnellement par le maréchal italien Balbo, gouverneur général de la Tripolitaine, qui a pris part à certains vols sur des avions militaires. Une autre escadrille militaire est arrivée à Ghat. Deux autres centres de recherches ont été constitués à Ghazames et à Oubari.

Dans quelques jours nous commencerons la publication d'une œuvre passionnante de Lucien TERNEUSE et Lucien PRIOLY

LE CRIME DE LA RUE JUILLET



Comme un oiseau gigantesque que couche à tout jamais la balle d'un chasseur, le bandit traversa l'espace.

Un Italien tue un huissier de Lunéville qui l'avait fait condamner

Nancy, 30 avril. — Un huissier qui opérait de longue date à Lunéville a été assassiné en pleine ville, avec une cruauté abominable. L'Italien Emile Lol, âgé de quarante-trois ans, demeurant rue Hérre, devait comparaître devant le tribunal de simple police, à la requête de M. Jules Swartzel, huissier. Celui-ci, gérant d'un immeuble, avait Loué locataire. Or, il avait sous-loué son logement à des gens qui ne le payaient pas. Responsable devant la loi, il fut poursuivi par M. Swartzel et condamné à une peine en vérité assez légère, mais qui le mit hors de lui. C'est ainsi qu'il quitta l'huissier devant son domicile et que, lorsque celui-ci sortit à bicyclette, il réussit à le faire choir. Quand M. Swartzel fut à terre, son agresseur le frappa d'abord à coups de pieds, puis, sortant de sa poche un tranchet de cordonnier, il en larda sa victime. Les témoins accourus aussitôt arrêtèrent le meurtrier, qui n'opposa aucune résistance. Conduit à l'hôpital, M. Swartzel ne tarda pas à succomber à une hémorragie consécutive à un coup de tranchet qui lui avait perforé la base du poulmon.

Claude Laurent, en se suicidant a avoué être l'auteur du double crime de Challenges

Dijon, 30 avril. — Pour la troisième fois depuis un mois, un incident grave s'est produit à la prison de Dijon. Après l'assassinat de l'assassin Gouzioukoff; après le suicide de condamné à mort Rosa, Claude Laurent, l'auteur du double assassinat de Challenges, s'est pendu dans sa cellule. L'assassin de Marie Godart, sa première femme, et de Victor Cligouette, le premier mari de sa femme actuelle, aura conservé jusqu'à son dernier souffle, le calme véritablement étonnant dont il faisait preuve. Rien dans son attitude n'avait laissé prévoir qu'il voulait se suicider. Très maître de lui, Laurent plaisantait et riait avec ses compagnons de détention. Il n'a laissé aucune lettre. Si légalement la mort de Laurent était toute action de la justice à son égard, ce suicide ne constitue pas moins une sorte d'aveu posthume corroborant les accusations précises, élevées contre lui devant le tribunal de Dijon, et qui ont été publiées dans le journal hebdomadaire et par sa femme et par sa belle-mère. Celle-ci Augustine Vançon, détenue elle aussi à la prison de Dijon, est, on le sait, inculpée de complicité.

On est sans nouvelles d'un avion piloté par un aviateur belge

Tripoli, 30 avril. — On est sans nouvelles d'un avion piloté par le Belge Hansze et ayant à bord l'aviatrice française Viviane Elders et les passagers Hamet et Beirman, participant au rallye saharien et qui devait arriver avant mardi, à Ghat. Des recherches ont été effectuées immédiatement, mais elles n'ont donné aucun résultat. Le service des recherches est commandé personnellement par le maréchal italien Balbo, gouverneur général de la Tripolitaine, qui a pris part à certains vols sur des avions militaires. Une autre escadrille militaire est arrivée à Ghat. Deux autres centres de recherches ont été constitués à Ghazames et à Oubari.

L'AFFAIRE GEORGES PETIT devant la Cour de Douai

Après huit heures d'audience, au cours desquelles peu d'éléments nouveaux ont été apportés aux débats, la Cour remet la suite de ceux-ci à vendredi

L'affaire Petit revient devant la Cour de Douai en pleine semaine d'élections. Les sombres profondeurs du maquis politique ou s'enfoncent en ce moment l'attention publique ne peuvent qu'épaissir encore l'écran opaque qu'avait déjà tendu devant elle les broussailles toulées du maquis de la procédure ou cette affaire se perd depuis presque un an. On a hâte pourtant d'arriver à un but, au moins à un carrefour où les clartés de la justice viendront nous libérer des chemins tortueux et obscurs. Mais le chemin est encore long... Hier jeudi: huit heures d'audience. Demain vendredi, encore autant, et peut-être audience de nuit... La Cour, on s'en souvient, doit juger directement l'affaire au fond, le Tribunal correctionnel de Lille ayant été désaisi à la suite d'un jugement « interlocutoire » sur incident et la Cour l'ayant « évoquée ». M. le président Deransart, qui avait présidé les audiences de janvier dernier étant depuis lors décédé, c'est M. le conseiller Magé qui fait fonctions de président, assisté de MM. Mommesan et Baixes. M. Bouquet, avocat général, occupe le siège du ministère public. L'audience commence à neuf heures devant un public des plus restreints. M. Georges Petit est assis au banc des inculpés. M. Fauchille et Pruvost, du barreau de Lille ainsi que M. Allert, du barreau de Douai, continuent de prêter à la défense de M. Petit, le concours de leur « éloquent », tandis que celle de M. de Lauwereyns et Arnoux, du barreau de Lille, est réservée à l'Union départementale des sociétés de secours mutuels, partie civile. Le rapport du président M. le président Magé présente le rapport qui doit mettre la Cour au courant des faits et de la situation actuelle de l'affaire. « Je tâcherai, dit-il, d'être bref et clair. » Mais commencé à 9 heures 15, le rapport n'était pas terminé à midi et se continue jusqu'à seize heures, après deux heures de suspension d'audience à midi. Il serait fastidieux pour nos lecteurs de reprendre tous les détails de l'insurrection que nous avons déjà longuement exposés au cours des comptes rendus des sept audiences de justice qui ont déjà été consacrées à ce procès. Rappelons seulement que deux inculpations ont été retenues à l'encontre de M. Georges Petit, ex-directeur général de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord: celle d'escroquerie et celle d'infraction aux lois sur les louissements. Les faits remontent à plusieurs années, au temps où M. Petit était l'homme tout puissant dont personne n'osait discuter le moindre geste. M. Petit avait été élu à l'Union départementale des sociétés de la Rose, à Lambersart qui avait acquis pour 290.000 fr. Ces terrains aménagés par lui lui étaient revenus à 625.000 fr. Et son prix de vente avait été de 3.500.000 fr., soit plus de onze fois le prix d'achat. On reproche à M. Petit d'avoir réalisé cette vente à l'aide de manœuvres frauduleuses: L'Union départementale avait acquis pour un prix indéfini par un architecte, M. Lesaffre, que M. Petit avait laissé croire être un prix arbitral, alors que l'architecte avait indiqué un prix qui s'élevait à 1.500.000 fr. D'autre part, ce louissement avait été accordé avec stipulation qu'il n'y aurait pas de clinique sur le terrain et le vendeur, ayant caché la clause, vendait pour faire une clinique. Ce fait constituait, en outre, une infraction aux lois sur les louissements qui est reprochée également à M. Petit. Le Tribunal de Lille avait refusé de joindre les deux inculpations, malgré la demande des avocats de l'Union départementale, M. de Lauwereyns et Arnoux, qui soutenaient que les deux délits n'en formaient qu'un, l'un étant la préparation de l'autre. Sur appel de la partie civile, la Cour d'appel de Douai le 25 janvier 1936, réforma ce jugement de Lille et estima qu'il était de l'intérêt de la bonne administration de la justice de les lier. M. Magé rappelle tous ces faits et donne lecture de nombreuses pièces du dossier et notamment des rapports de l'inspecteur des finances Dufranc, et de M. Lejeune, enquêteurs des ministères des Finances et du Travail, qui sont des plus sévères pour M. Petit. Il lit également de nombreuses notes d'audience du Tribunal de Lille où l'on retrouve les principales dépositions des témoins. Aucun élément nouveau n'a été apporté depuis lors. Ayant terminé son rapport, M. le Président interroge M. Petit, qui reconnaît

exact l'exposé du rapporteur et demande à réserver jusqu'à la fin des plaidoiries les observations qu'il pourrait avoir à faire. Les plaidoiries de la partie civile M. Arnoux rappelle les faits dans l'émotion et résume les conclusions de son rapport. M. Arnoux rétorque devant la Cour, la magnifique plaidoirie qu'il avait déjà présentée au Tribunal de Lille. Il met cependant dans son exposé une sobriété de ton et une précision d'arguments particulièrement impressionnantes. Il explique les raisons pour lesquelles l'Union avait dû se porter partie civile après l'échec des tentatives d'arrangement auquel elle aurait voulu aboutir pour son ex-président. Puis, il révoque les faits dans l'émotion et résume les conclusions de son rapport. M. Arnoux rétorque devant la Cour, la magnifique plaidoirie qu'il avait déjà présentée au Tribunal de Lille. Il met cependant dans son exposé une sobriété de ton et une précision d'arguments particulièrement impressionnantes. Il explique les raisons pour lesquelles l'Union avait dû se porter partie civile après l'échec des tentatives d'arrangement auquel elle aurait voulu aboutir pour son ex-président. Puis, il révoque les faits dans l'émotion et résume les conclusions de son rapport. M. Arnoux rétorque devant la Cour, la magnifique plaidoirie qu'il avait déjà présentée au Tribunal de Lille. Il met cependant dans son exposé une sobriété de ton et une précision d'arguments particulièrement impressionnantes. Il explique les raisons pour lesquelles l'Union avait dû se porter partie civile après l'échec des tentatives d'arrangement auquel elle aurait voulu aboutir pour son ex-président.

Le rapport du président

M. le président Magé présente le rapport qui doit mettre la Cour au courant des faits et de la situation actuelle de l'affaire. « Je tâcherai, dit-il, d'être bref et clair. » Mais commencé à 9 heures 15, le rapport n'était pas terminé à midi et se continue jusqu'à seize heures, après deux heures de suspension d'audience à midi. Il serait fastidieux pour nos lecteurs de reprendre tous les détails de l'insurrection que nous avons déjà longuement exposés au cours des comptes rendus des sept audiences de justice qui ont déjà été consacrées à ce procès. Rappelons seulement que deux inculpations ont été retenues à l'encontre de M. Georges Petit, ex-directeur général de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord: celle d'escroquerie et celle d'infraction aux lois sur les louissements. Les faits remontent à plusieurs années, au temps où M. Petit était l'homme tout puissant dont personne n'osait discuter le moindre geste. M. Petit avait été élu à l'Union départementale des sociétés de la Rose, à Lambersart qui avait acquis pour 290.000 fr. Ces terrains aménagés par lui lui étaient revenus à 625.000 fr. Et son prix de vente avait été de 3.500.000 fr., soit plus de onze fois le prix d'achat. On reproche à M. Petit d'avoir réalisé cette vente à l'aide de manœuvres frauduleuses: L'Union départementale avait acquis pour un prix indéfini par un architecte, M. Lesaffre, que M. Petit avait laissé croire être un prix arbitral, alors que l'architecte avait indiqué un prix qui s'élevait à 1.500.000 fr. D'autre part, ce louissement avait été accordé avec stipulation qu'il n'y aurait pas de clinique sur le terrain et le vendeur, ayant caché la clause, vendait pour faire une clinique. Ce fait constituait, en outre, une infraction aux lois sur les louissements qui est reprochée également à M. Petit. Le Tribunal de Lille avait refusé de joindre les deux inculpations, malgré la demande des avocats de l'Union départementale, M. de Lauwereyns et Arnoux, qui soutenaient que les deux délits n'en formaient qu'un, l'un étant la préparation de l'autre. Sur appel de la partie civile, la Cour d'appel de Douai le 25 janvier 1936, réforma ce jugement de Lille et estima qu'il était de l'intérêt de la bonne administration de la justice de les lier. M. Magé rappelle tous ces faits et donne lecture de nombreuses pièces du dossier et notamment des rapports de l'inspecteur des finances Dufranc, et de M. Lejeune, enquêteurs des ministères des Finances et du Travail, qui sont des plus sévères pour M. Petit. Il lit également de nombreuses notes d'audience du Tribunal de Lille où l'on retrouve les principales dépositions des témoins. Aucun élément nouveau n'a été apporté depuis lors. Ayant terminé son rapport, M. le Président interroge M. Petit, qui reconnaît

Nos stagiaires à l'étranger

Comme suite à la communication du ministère du Travail publiée ces jours derniers, les stagiaires de l'Union départementale de Roubaix-Tourcoing font connaître qu'elle est actuellement saisie, par un comité de Berlin, d'un projet d'échange de jeunes gens entre les deux pays. Il s'agit de deux filatures de laines de Roubaix et de Dusseldorf ainsi que d'une fabrique de machines textiles de Giva, qui accueilleraient chez elles un jeune Français, à condition qu'une maison française des branches similaires, accepte de prendre en échange un jeune Allemand dans ses usines, ateliers ou bureaux. Il y a deux propositions précises d'échange franco-allemand. Il est indispensable que les jeunes gens qui répondraient à ces propositions connaissent déjà suffisamment la langue du pays où ils se rendraient. Ils auraient ainsi l'avantage de se perfectionner dans la connaissance de la langue étrangère, en même temps que de développer leurs connaissances professionnelles. Toutes garanties sont données au point de vue de la réciprocity. La maison qui accepterait le jeune homme dans ses bureaux, ateliers ou usines, devrait en même temps, ou le recevoir chez elle, ou le placer dans une pension de famille, toujours à titre de stagiaire. Ses mêmes profits seraient assurés aux jeunes Français qui se rendraient en Allemagne. Tous renseignements complémentaires seront fournis à ce sujet aux intéressés et à leurs familles par le secrétariat de la Société d'encouragement de Roubaix-Tourcoing, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Roubaix.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du vendredi 1^{er} mai 1936. — N° 42. MONIQUE ET SON CHAUFFEUR PAR GASTON-CH. RICHARD. ELLE ET LUI. — Monique! — Chérie? — Veux-tu faire une partie de tennis en attendant le retour de Georges? — Tu oublies que je n'ai rien à me mettre, pas de chaussures, pas de raquettes. — Alors? Veux-tu faire un tour jusqu'à la Pointe-d'Or? Nous bavarderons un peu. — Je veux bien dit Monique.

richesses de son armoire, choisissait une tenue, puis une autre, et finalement sortait avec son plus beau pantalon blanc, sa plus belle vareuse, sa casquette la plus neuve, son air le plus joyeux et sa valise à la main. — Partes-tu en voyage? lui ai-je demandé. — Oui! petite chérie! un voyage de trois ou quatre heures, m'a-t-il répondu. — Et pour quel faire, Monsieur? ai-je poursuivi sévèrement. — Il a ri, il m'a embrassée, dix fois et il m'a chuchoté à l'oreille cette phrase sibylline: — Quand je serai de retour, petite Nicolette, vous en saurez autant que moi et vous serez très contente! — La-dessus il a couru vers le garage, a sorti la voiture après avoir mis sa valise dedans, et l'instant d'après il filait vers Cassis et Marseille, sans doute. — Tout en parlant, les deux jeunes filles s'éloignaient sous les arbres. Egénies et souples, de même taille, merveilleusement jeunes, s'appariaient à merveille. Et Monique, en voyant Nicole si attentive à lui plaire, si douce-

ment compréhensive, ne pouvait s'empêcher de comparer en pensée cette belle jeune fille, loyale, saine, intelligente et bonne, aux anobettes d'esprit étroit et de cœur sec qu'elle avait naguère encore pour compagnes. — Nicole! si tu savais combien j'aime Villars! dit-elle tout à coup. Nicole eut un sourire un peu malicieux, qui se teinta d'une nuance de mélancolie quand elle répondit: — Je suis heureuse de te l'entendre dire... Mais, chérie, avoue que tu as mille les temps à venir apprécier son charme provincial. — Ne me le reproche pas! dit Monique affectueusement. Car ce charme provincial, cette douceur serinée, cette beauté lumineuse ont agi sur moi dans le sens le plus heureux. Je me sens apaisée, meilleure, et... j'oublie, je le sens, et je le oublierai mieux encore, toutes les mauvaises heures que je viens de vivre. — Toutes, vraiment? dit Nicole en prenant le bras de sa cousine. — Oui! toutes, car il le faut! murmura Monique. — Tu ne penses plus à ce beau Luigi? — Tais-toi, j'ai honte.

— Ni à cet Alain, si brave et si dévoué? — Oui! dit Monique. Je pense à lui, souvent, mais... Un soupir complet sa phrase. Et Nicole n'ayant pas relevé ce qui comportait de « mais » suspensif, elles poursuivirent leur promenade en silence. Bientôt elles parvinrent au bout du parc de la villa, sur une espèce de terrasse naturelle, bordée de rocs, qu'ombrageait un pin parasol aussi tordu et cisélé par le vent de mer que s'il eût été travaillé par un jardinier japonais. A son aise, on avait disposé une table de rotin, une demi-douzaine de fauteuils, un banc de promenade. De cette terrasse, le regard s'étendait sur une série de calanques aperçues dans l'échancrure de deux rocs gigantesques. Puis la vue s'élevait vers la haute mer, bleue, limpide, soyeuse, et que la lumière paraît de reflets de perles et d'opales. Monique s'installa dans un fauteuil. Nicole s'assit près d'elle. L'ombre bleue du grand pin couvrait leurs robes blanches de mille broderies changeantes et légères. Et des rais de soleil jouaient sur elles, comme des lutins lumineux. — Quoi donc? dit Nicole. — Je... il me semble reconnaître le son du vibreur de ma voiture... — De ta voiture? De laquelle? — De celle que conduisait cet Alain et que j'ai laissée aux bords de la Loire! répondit Monique, qui, les deux mains croisées sur sa poitrine, comme pour maîtriser l'émotion de son cœur, demeura immobile et tremblante, incapable de faire un seul pas. — Pourquoi ce grand trouble, chérie? demanda Nicole. — Dieu! Nicole, si c'était lui! — Qui? Luigi? — Non... Alain! — Tu es folle! — Ecoute! la voiture s'arrête devant la villa. Je reconnais le rythme de son moteur. Je le reconnais entre mille, comme j'ai reconnu le timbre de son vibreur. Si c'était lui, pourtant... — Eh bien! Allons voir! dit Nicole. — Je ne peux pas. Je... il me semble que je vais tomber. — Mais non! Viens, viens! Il faut savoir! — Avec une douce insistance, une force persuasive, Nicole avait pris le bras de sa cousine et l'entraînait vers la villa. (à suivre).